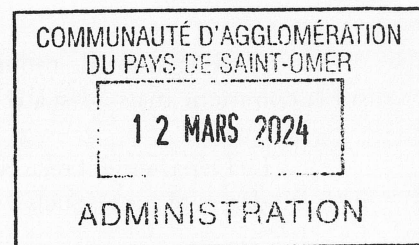




Pas-de-Calais
Le Département



**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jodie DUBOIS

Gestionnaire de dossiers Urbanisme
Service développement territorial

dubois.jodie@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Joël DUQUENOY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer
2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Vos réf : votre courrier du 12 décembre 2023

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD

*Objet : avis du Département – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle territorial de Longuenesse –
déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLUi*

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé, pour avis, les documents concernant la déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle territorial de Longuenesse.

Cette procédure vise à regrouper les gendarmeries de Longuenesse et Wizernes vers un nouveau site localisé sur des parcelles classées en zone agricole à Longuenesse. La création d'une nouvelle gendarmerie amène la modification du plan de zonage afin de classer ces parcelles en zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

Cette démarche entraîne la diminution de la zone agricole de 38 520 m² au profit de la zone urbaine (UH). Le périmètre de la zone UH intégrera le périmètre du projet de construction avec les espaces relatifs aux aménagements paysagers et les ouvrages de gestion des eaux.

Depuis la loi climat et résilience de 2021, la gestion économe des espaces en vue de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) amène à diviser par deux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.

Une attention particulière est à porter sur l'aspect environnemental du projet. Celui-ci se situe à proximité d'une ZNIEFF de type 2, ainsi que la présence de cours d'eau aux extrémités nord et sud du site. Dans le cadre des continuités écologiques du SRADDET, le site est identifié en corridor bocager et participe par la présence de haies au passage des espèces de la trame verte et bleue.

D'autre part, ce projet de gendarmerie se trouve dans le périmètre d'étude de trafic en cours sur la vallée de l'Aa en lien avec les problématiques de traversée de poids lourds rencontrées sur le secteur. Votre projet aura peu d'impact sur cette étude de trafic.

De plus, le projet ne précise pas la place des mobilités alternatives à la voiture, notamment les connexions avec les chemins piétonniers existants, ainsi que les aménagements cyclables. Le Département identifie l'itinéraire de l'eurovéloroute n° 5 à proximité de la commune. Et une piste cyclable bidirectionnelle est présente à proximité du site connectant le campus universitaire et la zone commerciale.